



Toutes les infos sont sur le blog :

<http://www.leblogdesenseignes.com>

Central Parc – 05100 BRIANÇON ☎ 04.92.22.33.83 / 06.14.69.86.02

Les-enseignes-de-briancon@orange.fr ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

BRADERIE DES CH'TIS 20 et 21 Aout 2011

L'association des commerçants et artisans, les Enseignes de Briançon, organise la troisième édition de **la braderie des Ch'tis**. A cette occasion, il est prévu un vide grenier / braderie ouvert à tous : particuliers, commerçants, artisans, brocanteurs,... Une communication d'envergure, sur tout le département, est prévue pour mettre en avant cet évènement.

Vous trouverez ci-dessous le règlement de cet évènement attendu dans le briançonnais, ainsi qu'un bon de participation a nous retourné avant le mercredi 10 aout accompagné du règlement par chèque.

Article 1 : présentation

La 2^{ème} édition de la braderie des Ch'tis se déroulera en extérieur sur la commune de Briançon, les samedi 20 et dimanche 21 Aout 2011. Elle est ouverte à tous: particuliers, commerçants, artisans,...

Horaires de la manifestation :

	SAMEDI	DIMANCHE
EXPOSANTS	7h / 22h	7h / 19h
PUBLIC	10h / 20h	10h / 18h

Les exposants sont priés de respecter ces horaires. Aucun véhicule d'exposants ne pourra circuler durant les heures d'ouverture au public.

Lieux d'exposition : Avenue du 159^{ème} RIA, Rue centrale, Quartier central parc

BON DE PARTICIPATION

Nom et Prénom : _____

Raison social et numéro SIRET (*si professionnel*) : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

Espace nécessaire (en mètre linéaire) : _____

Jours de participation : Samedi et dimanche Samedi Dimanche

Je, soussigné, atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à deux autres manifestations soumises au régime des ventes au déballage durant l'année 2011. (*Pour les particuliers*)

Je, soussigné, atteste avoir pris connaissance du règlement de la braderie des Ch'tis 2011 et l'approuver.

Le _____ à _____

Signature

Article 2 : Modalités de participation et des stands

La participation à la braderie des Ch'tis est ouverte à tous.

Chaque exposant devra payer **un droit de participation à l'association :**

- **En cas de participation les 2 jours : 3€ par mètre linéaire, pour les deux jours.**
- **En cas de participation 1 seul jour : 2€ par mètre linéaire**

Cette contribution permettra de financer la communication de l'évènement.

L'inscription sera prise en compte à réception du bulletin de participation et du chèque correspondant aux frais de contribution. (Les chèques sont à adresser à l'ordre des Enseignes de Briançon et seront encaissés après la manifestation.) En cas de désistements, l'exposant ne sera pas remboursé. (Les membres du conseil d'administration statueront sur les cas exceptionnels.)

Les particuliers sont autorisés à participer aux « ventes au déballage » au plus deux fois par an, pour vendre des objets personnels, sans limitation géographique. L'association décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle.

Les emplacements seront définis à l'avance. Les exposants seront guidés vers leur place le matin de l'évènement. Les personnes se présentant le jour même sans réservation préalable, se verront attribuer un emplacement en fonction des disponibilités restantes.

Sauf en cas de demande lors de l'inscription, les véhicules ne pourront être à proximités des stands.

L'électricité et l'eau ne sont pas fournies par l'organisateur.

Article 3 : Assurance

L'association des Enseignes de Briançon a souscrit un contrat de responsabilité civile en tant qu'organisateur de l'évènement.

En cas de sinistre, l'exposant est responsable de sa marchandise. L'exposant sinistré devra entreprendre lui-même les démarches nécessaires à son indemnisation. Les Enseignes de Briançon se dégagent de toutes responsabilités quant à la dégradation, au vol, au vandalisme des produits exposés. L'association se dégage de toutes responsabilités des dommages causés à autrui du fait de l'exposant durant la manifestation.

Article 4 : Contestation

Les membres du conseil d'administration de l'association statueront sur les cas spéciaux non prévus au présent règlement, toutes les décisions seront immédiatement exécutoires.

En cas de contestation, le tribunal de commerce de Gap sera seul compétent de conventions expresses entre les parties.

Bon de participation à retourner avant le mercredi 10 aout avec le chèque de règlement

Les Enseignes de Briançon
Central Parc
Place de Suze
05100 BRIANÇON

les-enseignes-de-briancon@orange.fr